



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2026

**DÉLIBÉRATION n° 2026-046 du 27 mai 2026**

**OBJET : Remplacement d'un conseiller municipal au sein des commissions**

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Date de la convocation : 22 mai 2026</p>	<p>L'An deux mille vingt-six le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Cézanne, sous la Présidence de Madame Isabelle PERDEREAU, Maire.</p> <p><b><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></b> Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme GALIMARD, M. PERDEREAU, Mme CHEMIT, M. BOUCHAMA, Mme POINTEL, M. FERRIE, Mme VAFIADES, M. DAVRIU PHILIPPI, M. RUIZ, Mme SEREIN, Mme CERUTTI, M. RICARD, M. OLIVEIRA, M. BATOUFFET, M. DE SOUZA, M. LEROY, Mme CAUNDAY, M. CHARTRAIN, Mme DA SILVA DIAS, M. THORY, Mme KRIMI, M. FICHEUX, M. REHAJEM, Mme TOHON, M. KERVRAN, M. MARAIS, Mme DE CARVALHO</p> <p><b><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></b> Mme FREHAT par M. DANIEL, Mme GODARD par M. PERDEREAU, Mme HUBERT par M. BATOUFFLET, Mme BATOUFFLET par Mme POINTEL</p>
---	---

Mme GALIMARD est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DÉLIBÉRATION n° 2026-046 du 27 mai 2026**

**OBJET : Remplacement d'un conseiller municipal au sein des commissions**

Suite à l'installation de M. Franck THORY, il convient de procéder à son installation au sein de la commission Enfance, jeunesse, santé, solidarités, sports, inclusion, seniors, vie associative.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-22 et suivants,

**VU** le Code électoral et notamment son article L.270,

**VU** sa délibération 2026-025 du 8 avril 2026 portant sur la création des commissions municipales permanentes et élection de ses membres,

**CONSIDÉRANT** l'installation de M. Franck THORY, comme nouveau conseiller municipal,

**Après en avoir délibéré,**

**DIT** que M. Franck THORY devient membre des commissions permanentes du Conseil municipal Enfance, jeunesse, santé, solidarités, sports, inclusion, seniors, vie associative.

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**A l'unanimité**

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Le Maire,  
Isabelle PERDEREAU.

Fait et délibéré en séance publique  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,



*Isabelle Perdereau*  
Isabelle PERDEREAU.